

AMAP Fruits des Vergers du Moulin des Noues
Saison automne - hiver 2020-2021

Le présent contrat règle les modalités de la vente de fruits et produits dérivés entre Les Vergers du Moulin des Noues à Maisdon-sur-Sèvre (44), et les consommateurs de l'AMAP de la MANU à qui elle livre ses produits.



Produits proposés

Fruits

Pommes et poires cultivées selon le cahier des charges AB Certifiés par **ECOCERT** Sas F32600

- Fruits conditionnés en plateaux en fonction de la saveur dominante.

Saveur	Pommes	Poires	Poids du plateau
plutôt acidulée	Reine des reinettes, RubINETTE, Elstar, Boskoop, Topaz, Renoir	Williams, Conférence suivant la disponibilité	Environ 7 kg
plutôt douce	Gala, Golden, Melrose, Fuji, Jubilé, Smeralda, Crimson Crisp		Environ 7 kg

- La répartition des variétés de fruits dans les plateaux évolue au cours de la saison.
- Les pommes sont livrées dans l'ordre de maturité des variétés: Reine des reinettes, Elstar, Gala, Boskoop, RubINETTE, Crimson Crisp, Topaz, Renoir, Jubilé, Golden, Melrose, Fuji, Smeralda
- En fin de saison, le stock de fruits s'épuisant, la distinction entre les 2 types de saveur s'amenuise.

Jus de pommes

- Nature, pommes-poires, pommes-citrons conditionnés en bouteilles en verre d'un litre.

Distribution

- Lieu et horaires : mercredi de 18h15 à 19h30 à la Manufacture des Tabacs
- Dates : **16 septembre, 14 octobre, 18 novembre, 09 décembre, 20 janvier** (5 distributions). Possibilité éventuelle d'une livraison supplémentaire en fonction du stock restant. Dans ce cas, un avenant sera appliqué au contrat pour les amapiens qui le souhaitent.



Les plateaux et les bouteilles vides (sans les bouchons) sont à rapporter au producteur à la distribution suivante.

Engagements

- Chaque consommateur doit être adhérent de l'AMAP.
- Chaque amapien effectue au moins une permanence sur le lieu de distribution ou aide au déchargement et participe, selon ses disponibilités au fonctionnement de l'AMAP.
- Un amapien qui ne peut pas venir chercher ses produits s'arrange avec une tierce personne pour les récupérer. A défaut, les fruits seront répartis entre les personnes présentes à la fin de la distribution. Aucun remboursement ne sera effectué.

Modalités de paiement

- Paiement d'avance des produits : chèques (1 chèque ou 2 chèques) ou espèces ou Retz'L remis à la signature du contrat.
- Chèques libellés à l'ordre de « Les vergers du moulin des noues ».

Fin de contrat, démission

- Le contrat expire naturellement au terme de la dernière distribution.
- Un adhérent peut quitter l'AMAP, en cours de saison, et céder son contrat à un remplaçant. Celui-ci est choisi soit sur la liste d'attente de l'AMAP soit trouvé par la personne démissionnaire.

Produit	Saveur	Prix	Plateau(x) par mois	Montant par produit (17€ x 5 livraisons x nb de plateaux)	
Plateau de fruits	Plutôt acidulée	17,00 €		17€ x 5 livraisons X	=
	Plutôt douce	17,00 €		17€ x 5 livraisons X	=
	Acidulée/douce en alternance	17,00 €		17€ x 5 livraisons X	=
Bouteille de jus de pomme Le litre	Nature	2,50 €		2,50€ x 5 livraisons X	=
	Pommes poires/pommes citrons (Pas de choix possible)	3,00 €		3€ x 5 livraisons X	=
TOTAL				=	
					Nombre de chèques
					☐ 1 ☐ 2

Dans l'incertitude de la quantité de pommes récoltées et du nombre de contrat global, il est possible que le dernier plateau contienne des fruits et du jus avec un maximum de 4 litres par plateau.

Fait àen deux exemplaires, le

Le consommateur : Nom :

Les Producteurs : Maël Sinoir et Claire Stavaux

Adresse :

Le Moulin des Noues
44690 Maisdon-sur-Sèvre
06.65.39.10.10

Téléphone :

Courriel :

Courriel : lesvergersdumoulin@free.fr

Signature